

Séance du 15 février 2021

2021/019

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien
ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCCQ
En zoom : Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

AVENANT POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE LA COLLEGIALE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la rénovation de l'éclairage intérieur de la Collégiale et la refonte du système électrique, a été inscrite dans le budget 2020 de la commune. Par délibération n°2020/060, le marché a été attribué à l'entreprise Electronic Service pour un montant prévisionnel de 41 746,02 € HT soit 50.095.22 € TTC.

Des tests ont été réalisés en début d'année 2021 en présence des élus, des membres d'associations et de Mme COLONEL (Architecte des Bâtiments de France).

Ainsi, quelques réajustements ont dû être effectués et des achats supplémentaires doivent être faits (télécommande à distance permettant le réglage de l'intensité, bandeaux LED, branchement lustres, matériel dimmable) :

- 6 778.12 € TTC / l'entreprise Electronic Service
- 870 € pour l'achat d'ampoules / lampes dimmables pour les lustres.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un avenant et à effectuer les achats supplémentaires pour la rénovation de l'éclairage de la Collégiale.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... 18 FEV. 2021...
de la publication le... 18 FEV. 2021...
IBOS,

Le... 18 FEV. 2021...

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

